

Jeux violents: le débat fait rage

Image © DR

Roland Näf teste «Grand Theft Auto», après avoir livré le jeu de «Stranglehold» à un juge bernois.

Un député bernois veut interdire les jeux vidéo violentsw. Auteur d'une plainte contre le jeu «Stranglehold», l'enseignant Roland Näf est assailli de réactions

Vincent Donzé - le 09 mars 2008, 23h00

Le Matin

«Dans mon collège, les garçons me critiquent et les filles me félicitent», sourit Roland Näf, directeur d'école à Muri (BE) et député socialiste au Grand Conseil bernois. Sa plainte pénale contre l'enseigne Media Markt, qui vend le jeu vidéo «Stranglehold», fait de cet enseignant le pourfendeur de la violence virtuelle. Sa messagerie électronique regorge de commentaires parfois hargneux, comme celui d'un internaute qui souhaite avoir Roland Näf comme cible dans un jeu virtuel, mais toutes les mamans l'applaudissent. Dix heures, c'est le temps qu'il lui a fallu pour mener l'inspecteur Tequila au niveau supérieur, le plus violent de «Stranglehold»:



«Cette cruauté génère de l'agressivité», constate cet enseignant qui a étudié la psychologie et la neurologie. Depuis qu'il a transmis le jeu au juge d'instruction, l'enseignant n'ose plus entrer au Media Markt de Muri. Lorsqu'il est revenu vérifier si «Stranglehold» figurait toujours dans les rayons, il a été accosté par un employé plutôt costaud: «Le gérant furieux est venu pour m'interdire l'accès à son magasin», rapporte le directeur d'école.

Le hasard de la proximité

Si le plaignant a porté plainte contre Media Markt, c'est uniquement parce que le commerce se trouve près de chez lui: «Il me fallait un exemple, mais je ne souhaite pas la condamnation du gérant.» Alors pourquoi cette plainte? «Si le juge libère le prévenu, il me donnera des arguments pour modifier la loi», explique Roland Näf. Le Code pénal interdit la diffusion de vidéos contenant des actes de cruauté, mais son article 135 ne mentionne pas spécifiquement les jeux.

Mauvaise cible

Pour Media Markt, prêt à monter jusqu'au TF, le député se trompe de cible: «Nous commercialisons légalement un jeu téléchargeable sur Internet. Il devait s'attaquer au producteur.» Sa réplique: «Poursuivre une entreprise américaine devant la justice suisse, c'est impossible! Et, selon le droit civil, la responsabilité incombe au vendeur.» Le gouvernement bernois suggère un autre outil: la création d'un service fédéral d'homologation.